



# CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27  
Date de convocation du conseil municipal :  
Mardi 12 septembre 2023

## LISTE DES DELIBERATIONS DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2023 A 20H30

### Délibération N° 20230901 : Convention avec l'Université Jean Jaurès II (langue des signes)

- ➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime :
- approuve cette convention avec l'Université Jean Jaurès,
  - autorise Monsieur le maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Vote pour : 25

Absentions : 0

Vote contre : 0

### Délibération N°20230902: Mandat simple de vente dans le cadre de la cession du bien immobilier

- ➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime :
- approuve ce mandat de vente,
  - autorise Monsieur le maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Vote pour : 25

Absentions : 0

Vote contre : 0

### Délibération N° 20230903 : Convention de moyens – nouvelle association LISA

- ➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime :
- adopte cette délibération concernant le conventionnement pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 juillet 2024
  - propose d'accorder une subvention de 150 €.

Vote pour : 25

Absentions : 0

Vote contre : 0

### Délibération N° 20230904 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 RECTIFIE COMMUNE

- ➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime :
- adopte le compte administratif de l'exercice 2022 rectifié.

Vote pour : 25

Absentions : 0

Vote contre : 0

### Délibération N° 20230905 : REGULARISATION DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2022 - COMMUNE

- ↳ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime :  
- adopte cette régularisation d'affectation du résultat 2022 du budget de la commune

**Vote pour : 25                      Absentions : 0                      Vote contre : 0**

Délibération N° 20230906 : DECISION MODIFICATIVE N°1/2023

- ↳ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime :  
- adopte cette décision modificative.

**Vote pour : 25                      Absentions : 0                      Vote contre : 0**

Délibération N° 20230907 : RESSOURCES HUMAINES : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT - FILIERE TECHNIQUE A TEMPS COMPLET

- ↳ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime :  
- adopte la proposition du maire de créer l'emploi permanent de catégorie A  
- et autorise le Maire à inscrire les crédits correspondants sur le budget.

**Vote pour : 25                      Absentions : 0                      Vote contre : 0**

Délibération N° 20230908 : AVENANT A LA CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP)

- ↳ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime :  
- approuve l'avenant de la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) : Commune et Les Coteaux Sud,  
- autorise Monsieur le maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

**Vote pour : 25                      Absentions : 0                      Vote contre : 0**

Délibération N° 20230909 : DELIBERATION COMPLEMENTAIRE CONCERNANT LA TAXE D'AMENAGEMENT

- ↳ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime :  
- approuve la majoration à 15% sur ces parcelles mentionnées ci-dessus.  
- autorise le maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

**Vote pour : 25                      Absentions : 0                      Vote contre : 0**

Délibération N° 20230910 : DIAGNOSTIC ET ACCOMPAGNEMENT AVEC LE COLLECTIF LE BRUIT DE LA CONVERSATION

- ↳ Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité moins une abstention, Madame Marie-Pierre MADAULE :  
- approuve le choix de l'association Le bruit de la conversation pour mener l'accompagnement  
- autorise Monsieur le Maire a exécuté les dépenses en lien avec cette démarche.

**Vote pour : 24                      Absentions : 1                      Vote contre : 0**

Délibération N° 20230911 : ACHAT DE PARCELLES AU DEPARTEMENT DE HAUTE GARONNE

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime :
- approuve l'acquisition des parcelles référencées ci-dessus.
  - autorise Monsieur le maire à signer l'acte et tous les documents afférents à ce dossier.

Vote pour : 25                      Absentions :                      Vote contre : 0

Délibération N° 20230912 : RENONCIATION DU DROIT DE PRIORITE D'UNE PARCELLE APPARTENANT A L'ETAT

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime :
- renonce au droit de priorité concernant la parcelle appartenant à l'Etat.

Vote pour : 25                      Absentions :                      Vote contre : 0

Délibération N° 20230913 : ADHESION A OCCITALYS FONCIER

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime :
- autorise l'adhésion de la commune à Occitalys Foncier
  - désigne Monsieur le Maire ou un élu comme représentant au conseil d'Administration d'Occitalys Foncier

Vote pour : 25                      Absentions :                      Vote contre : 0

Délibération N° 20230914 : PRISE EN CHARGE POUR LE BRANCHEMENT ELECTRIQUE ENEDIS

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime :
- accepte cette prise en charge pour le branchement électrique au réseau Enedis pour un montant de 46.075.72€.

Vote pour : 25                      Absentions :                      Vote contre : 0

Délibération N° 20230915 : CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET NOVA CITY PROMOTION

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime :
- approuve la convention entre la Commune et Nova city promotion
  - autorise le maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Vote pour : 25                      Absentions :                      Vote contre : 0

Délibération N° 20230916 : RETROCESSION DES VOIRIES ET ESPACES COMMUNS A LA COMMUNE

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime :
- 1) autorise la signature de la rétrocession des espaces communs à la commune, incluant l'ensemble des voies, des espaces communs, y compris le bois joli et précisant les engagements du Sicoval suivants :
    - Travaux de réaménagement d'un exutoire du réseau pluvial.
  - 2) autorise la signature de la convention de prestation de service
  - 3) intègre ces parcelles dans le domaine public de la commune, une fois le transfert de propriété réalisée
  - 4) autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.
  - 5) confie le dossier à l'étude notariale de Montgiscard, Maître Levy.

Vote pour : 25                      Absentions :                      Vote contre : 0

↳ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité, un vote contre Madame Alice MELLAC, et deux abstentions Monsieur Nicolas DRUILHE ET Madame Claire MAYLIE :**

- **autorise la réalisation de ces travaux,**
- **confie au SICOVAL, par voie de convention, les maîtrises d'ouvrage et d'œuvre des travaux,**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

**Vote pour : 22**

**Absentions : 2**

**Vote contre : 1**

**Affichée en mairie le 22 septembre 2023, elle sera publiée à compter du 22 septembre 2023.**